



MAIRIE DU BEC HELLOIN

INFORMATIONS MUNICIPALES N° 51 – MAI 2019

REUNION DU 10 MAI 2019

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. FINET Pascal, Maire.

Etaient présents : MM. FINET, MULET, COUY, THONNEL, HUGONNENC Mmes BRUNY, DUBRUNFAUT, FALCE et LABOIS

Absents excusés Mme HERVE-GRUYER et M. CANU, Mme LABOIS a été désignée secrétaire de séance.

Emprunt relai de 120 000€ auprès de la Caisse du Crédit Agricole

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'un emprunt relai de 210 000€ sur 2 ans avait été réalisé auprès du crédit agricole pour financer les subventions. A cause du retard pris dans les travaux, les subventions n'ont pas pu être touchées en totalité et la commune n'est donc pas en mesure de rembourser la totalité de cet emprunt.

Le Crédit Agricole nous a donc consenti un allongement de la dette de 120 000€ sur une année que nous rembourserons dès l'encaissement des subventions..

Transfert de la compétence eau potable à l'Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN)

M. le Maire rappelle que le service public d'eau potable assure tout ou partie de la production au captage ou pompage, de la protection du point de prélèvement, du traitement, du transport, du stockage et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine.

Sur le territoire de l'IBTN, la compétence eau potable est aujourd'hui communale, qu'elle soit gérée en régie ou déléguée à un syndicat d'eau potable.

La loi NOTRE du 7/08/2015 prévoit un transfert obligatoire de la compétence eau potable aux communautés de communes au 1^{er} janvier 2020. La loi FERRAND du 03/08/2018 prévoit que le transfert de cette compétence reste obligatoire au 1^{er} janvier 2020 mais permet aux communes membres de s'opposer à ce transfert, la communauté des communes pouvant choisir de l'opérer entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2025.

Une délibération des communes selon certains critères permettrait de reporter ce transfert. Dans ce contexte, le conseil communautaire de l'IBTN a souhaité le report de cette mesure pour ne pas interférer avec les conditions de maintien des syndicats intercommunaux et régies existant à ce jour et afin d'étudier les différentes solutions possibles et envisageables pour ce transfert.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, a décidé de s'opposer au transfert de la compétence EAU POTABLE à l'IBTN au 1^{er} janvier 2020.

Achat d'un ordinateur portable pour le secrétariat de la mairie

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal a émis un avis favorable au remplacement de l'ordinateur portable du secrétariat de la mairie et accepté un devis de la société NBIS d'un montant de 1 352,72€.

Cet ordinateur sera en partie financé par la commune de Neuville sur Authou pour 1/3 de la dépense.



Le gros œuvre mise en accessibilité de la mairie est terminé

Destruction des nids de frelons asiatiques

Sur proposition de M. le Maire et compte-tenu des participations déjà en place, à savoir :

- Département de l'Eure 30% du coût de destruction des nids de frelons asiatiques dans la limite de 100€ d'aide,
- L'IBTN 30% du coût de destruction des nids de frelons asiatiques dans la limite de 100€

Le conseil municipal a décidé de financer le reste à charge à condition qu'une déclaration ait été faite auprès du guichet unique départemental et que l'entreprise en charge de l'intervention soit référencée sur la plateforme.

Pour les modalités pratiques se référer au flyer distribué en même temps que le bulletin d'infos.

Schéma communal de défense extérieure contre l'incendie

M. le Maire soumet au conseil municipal le schéma communal de défense extérieure contre l'incendie établi par le Syndicat d'Eau Région du Roumois et du Neubourg (SERPN). Ce schéma, validé par le Syndicat de Défense Incendie et de Secours (SDIS) de l'Eure, nous permet de connaître l'état de l'existant de la défense incendie, les carences constatées et les priorités d'équipements, les évolutions prévisibles des risques et un panel de solution.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal adopte ce schéma et charge M. le Maire de le transmettre en préfecture et à l'IBTN qui instruit nos demandes d'urbanisme.

Il est à noter que ce document est opposable et qu'une demande de permis de construire ou d'aménagement pourra être refusée dès lors que la défense incendie sera insuffisante.

Grâce à ce document, le conseil pourra étudier comment poursuivre le déploiement de la défense incendie sur le territoire communal.

Dépliant touristique

Le conseil municipal a accepté de renouveler sa participation aux frais d'impression d'un dépliant touristique afin d'augmenter la visibilité de 4 villages référencés Plus Beaux Villages de France (Le Bec Hellouin, Gerberoy, La Roche-Guyon, Lyons la Forêt) auprès de leurs clientèles cibles. La participation pour le Bec s'élèvera à 370,08€.

Décision modificatives budgétaires

Le conseil municipal a décidé des modifications budgétaires pour intégrer le prêt relai de 120 000€ et l'achat de l'ordinateur.

Accessibilité de la bibliothèque

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la mise en accessibilité du groupe mairie est en court de finition et qu'il convient maintenant de réaliser celle de la bibliothèque. Des devis sont soumis au conseil pour réaliser une rampe d'accès sur environ 8 m en béton désactivé ainsi que la reprise partielle de la cour de la mairie, pour un montant de 9 758,63€.

Le conseil accepte ce projet et charge M. le Maire de solliciter des subventions au titre de la DETR et du fonds de concours de l'IBTN.

L'ordre du jour étant épuisé la réunion s'est terminée à 22h30.

Festival Aquarelle Le Bec Hellouin du 29 juin au 7 juillet 2019

En 2019, va se tenir au Bec Hellouin, sous l'impulsion d'une association créée tout récemment, le festival de l'Aquarelle. 30 artistes d'origine européenne voire internationale vont exposer dans plusieurs lieux : les commerces, le Logis Abbatial, la Tour St Nicolas, l'église St André, la salle des fêtes.

Des stages seront proposés, inscription : foisoudez@laposte.net ou au 02 32 20 78 90 ou 06 79 19 34 92

Démonstrations et dédicaces dans divers lieux, restauration sur le thème de l'aquarelle.

Vernissage le 29/06/2019 à 18h avec le Big Band des élèves du conservatoire de Bernay



Remise des prix du concours des maisons fleuries 2018

M. le Maire a remis les prix du concours des maisons fleuries 2018 dont le palmarès est le suivant :

Jardins fleuris : M. Rivière, Mme Isabelle, M. Vigan, Mme Dubos et M. Parmentier

Balcons terrasses : M. Denize

Fenêtres et murs : Mme Morlière, M. Couy, M. Giel, Mme Boyard, M. Glazot

Parterres : M. Arnold

Commerces : M. Guillemot

Nous vous rappelons que pour participer au concours il faut s'inscrire (Cf. feuille jointe)

M. le Maire et le conseil municipal remercient tous les habitants qui participent à l'embellissement de notre commune.

INFORMATIONS

- **ENTRETIEN DES ESPACES VERTS** : nous vous rappelons qu'un arrêté préfectoral réglemente l'utilisation des équipements ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, ils sont autorisés les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 20h, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

En aucun cas **les déchets de gazon ne doivent être mis dans la rivière. Le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit toute l'année, leur destination est la déchetterie.**

- **COMMANDE GROUPEE DE FUEL** : dates pour la réception des commandes en 2019 : 5 juillet, 4 octobre, 6 décembre

Services

Mairie : lundi : 14h à 16 h et vendredi : 16h à 19h (hors jours fériés) –

Tel 09 62 37 76 63 Courriel : mairie-lebechellouin@orange.fr

Exceptionnellement le secrétariat de la mairie sera fermé le vendredi 31 mai

Agenda

Vendredi 31 mai à 20h à l'Abbaye : concert de l'ensemble Zoroastre sous la direction de Savitri de Rochefort avec Bruno Putzulu

Du 28 juin au 7 juillet : Festival de l'Aquarelle, expositions dans l'église, la salle des fêtes, la mairie, la Tour St Nicolas, le logis abbatial et chez les commerçants du village

Samedi 13 et dimanche 14 juillet : fête St Alexis : dîner et foire à tout